



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

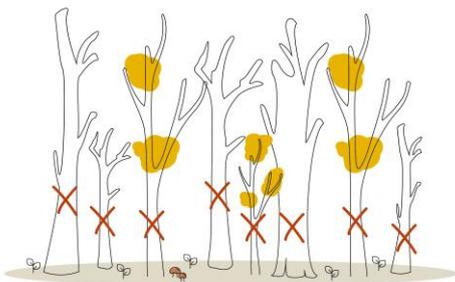
Info
COUPE

22 mars 2021

Forêt domaniale de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt. Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sur la parcelle 46 de la forêt, située sur le territoire de Saint Germain-En-Laye

Une coupe sanitaire pour retirer les épicéas morts sur pied à cause de la sécheresse



>> Lors de cette opération, les **épicéas morts à cause de l'attaque de scolytes** aux abords des chemins, en lisière de forêt et dans la parcelle seront coupés pour assurer la sécurité de tous.

Informations coupe

Parcelle	46
Surface	0,5 ha
Type de peuplements	Épicéas impactés par des scolytes
Volume de bois prélevé	Total : 40 m3 de bois
Date la dernière coupe réalisée	Coupe de chablis après la tempête de 1998
Date de début des travaux	Mi- mars 2021
Durée du chantier	1 mois (en fonction des conditions météorologiques)



Les épicéas de cette parcelle ont été touchés par des insectes xylophages : les scolytes

>> Les scolytes :

Les scolytes sont de petits insectes xylophages (qui mange le bois) de l'ordre des coléoptères. Ils font partie d'une grande famille d'insectes dits « ravageurs » : les curculionidés (Curculionidae). Leur corps de 2 à 5 mm est cylindrique et court, de couleur brun foncé à rougeâtre. Leur nom vient du grec skôlêx, « ver ». Ils pondent sous l'écorce des arbres et les larves se nourrissent de la sève des arbres, ce qui peut mener à la mort de l'arbre.



Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout ce tri et rien ne se perd, les bois font l'objet d'un tri par l'ONF valorisant l'ensemble des qualités du bois :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Les branchages de – de 7 centimètres de diamètre sont laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Qui va prélever le bois ?

>> Ces coupes seront réalisées en bois façonné : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation des chantiers d'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers et le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois.

Plan de la coupe sanitaire parcelle 46



La forêt domaniale de Saint-Germain

Grande de **3500 hectares**, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés. Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle. Cette forêt péri-urbaine accueille environ **3 millions de visiteurs par an** qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagés.

Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent le bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...



CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr